

## **DECISION N° DEC\_008\_2022**

### Travaux de remplacement des éclairages subaquatiques du petit bassin de la piscine municipale

La Ville de Sélestat a décidé de remplacer les éclairages subaquatiques du petit bassin de la piscine municipale.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2022, sous le chapitre 23 : budget ville.

Imputation interne IMMO : 41303

Au vu du montant estimé des travaux, la présente commande est passée sans publicité, ni en mise concurrence conformément à l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

Seule l'entreprise propriétaire du matériel, SOVEC ENTREPRISES, a été consultée. Elle a remis un devis.

Après examen et analyse par le service ingénierie des bâtiments de l'offre présentée par SOVEC ENTREPRISES, il est proposé de retenir ladite offre.

## **LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1, R.2122-3, R,2122-8 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,

**VU** la proposition formulée par le service Ingénierie des bâtiments,

**En application** de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Décide** d'attribuer le présent marché à SOVEC ENTREPRISES (12, rue de la Kaltau - 67150 HINDISHEIM) pour un montant de 25 608.82 € HT.

*Commande Publique et Assurances/Valérie AMPEREPERE*

Fait à Sélestat, le 08/12/2022

Le Maire :  
Marcel BAUER